

A'CAPELLA
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège social : 17 rue Séguier, 75006 PARIS
SIREN 808.099.725. - Code APE : 7022 Z

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 1^{ER} JANVIER 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,

Le 1^{ER} JANVIER,

A 10 H00,

Au siège social,

Madame Claudine BARLA, en sa qualité de Présidente de la société,

Demeurant 387, rue de Huchepie 41100 Vendôme,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- Au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Au pouvoir à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

La Présidente décide de transférer le siège social de la société A'CAPELLA du 17 rue Séguier 75006 Paris au 387, rue de Huchepie 41100 Vendôme, à compter de ce jour, et ainsi de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Le siège social est fixé au : **387, rue de Huchepie 41100 Vendôme**

Le reste de l'article reste inchangé.

DEUXIEME DECISION – POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente

La Présidente
Claudine BARLA

Signé par :

C5F9DBA27776480...